



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS N°37**

**Publié le 03 août 2020**



<b>SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020.....	3
- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020.....	33
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....</b>	<b>40</b>
<b>Service de l'Environnement.....</b>	<b>40</b>
- Arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques.....	40
- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins scientifiques, sanitaires, ou en cas de déséquilibres biologiques et pour la reproduction ou le repeuplement.....	42
- Arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement - Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur les Communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT - Communauté Urbaine d'Arras et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.....	46
- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture des écrevisses à des fins d'inventaires et de suivis scientifiques	50
<b>DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS.....</b>	<b>51</b>
- Arrêté en date du 03 août 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et organisation des intérim - unité départementale du Pas-de-Calais.....	51
<b>CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE.....</b>	<b>58</b>
<b>Secrétariat de Direction.....</b>	<b>58</b>
- Décision en date du 31 juillet 2020 portant délégation de signature du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.....	58
- Décision n°235/2020 en date du 31 juillet 2020 portant délégation du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants.....	58
<b>DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS DE CALAIS.....</b>	<b>59</b>
<b>Suivi des instances.....</b>	<b>59</b>
- Arrêté en date du 30 juillet 2020 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais.....	59

---

## **SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER**

---

- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

**Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :**

### **Médaille d'OR**

#### **Arrondissement de BETHUNE**

Madame BEHARELLE Nicole  
Adjointe au maire de HINGES  
demeurant à HINGES

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

Monsieur POULAIN Alain  
Adjoint au maire de LANDRETHUN-LE-NORD  
demeurant à LANDRETHUN-LE-NORD

#### **Arrondissement de LENS**

Monsieur MACIEJASZ Daniel  
Maire de LIBERCOURT  
demeurant à LIBERCOURT

Madame WILCZEK Monique  
Conseillère municipale déléguée de LIBERCOURT  
demeurant à LIBERCOURT

#### **Arrondissement de MONTREUIL**

Monsieur BOQUET Daniel  
Maire de BÉALENCOURT  
demeurant à BEALENCOURT

Monsieur CONSTANT Michel  
Conseiller municipal de AZINCOURT  
demeurant à AZINCOURT

Monsieur DELAY Gilbert  
Conseiller municipal de LÉPINE  
demeurant à LEPINE

Madame DUBOIS Nicole  
Adjointe au maire de BÉALENCOURT  
demeurant à BEALENCOURT

Monsieur GORET Philippe  
Conseiller municipal de ROUSSENT  
demeurant à ROUSSENT

Monsieur WANTIER Alfred  
Adjoint au maire de AZINCOURT  
demeurant à AZINCOURT

### **Médaille de VERMEIL**

#### **Arrondissement d'ARRAS**

Monsieur BLANCKAERT Jean Pierre  
Maire de NÉDONCHEL  
demeurant à NEDONCHEL

Monsieur DELORY Michel  
Premier adjoint au maire de ÉTRUN  
demeurant à ETRUN

#### **Arrondissement de BETHUNE**

Monsieur HENNEBELLE Michel  
Adjoint au maire de BILLY-BERCLAU  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Monsieur LEFEBVRE Guy  
Adjoint au maire de MONT-BERNANCHON  
demeurant à MONT-BERNANCHON

#### **Arrondissement de CALAIS**

Monsieur VANDENBERGUE Jean-Claude  
Maire de BALINGHEM  
demeurant à BALINGHEM

#### **Arrondissement de LENS**

Madame DELFOSSE Christine  
Adjointe au maire de LIBERCOURT  
demeurant à LIBERCOURT

Monsieur KOLODZIEJCZYK Didier  
Conseiller municipal de ROUVROY  
demeurant à ROUVROY

#### **Arrondissement de MONTREUIL**

Madame FOIRATIER Dominique  
Conseillère municipale de BOISJEAN  
demeurant à BOISJEAN

Monsieur LECOMTE Jean  
Maire de BEAURAINVILLE  
demeurant à BEAURAINVILLE

Monsieur TOUPET Claude  
Conseiller municipal de LE QUESNOY-EN-ARTOIS  
demeurant à LE QUESNOY-EN-ARTOIS

Monsieur WAMIN Jean-Marie  
Conseiller municipal de AZINCOURT  
demeurant à AZINCOURT

#### **Arrondissement de SAINT-OMER**

Monsieur DELMAIRE Jacques  
Maire de MAMETZ  
demeurant à MAMETZ

#### **Médaille d'ARGENT**

#### **Arrondissement d'ARRAS**

Monsieur BACHELET Claude  
Adjoint au maire de BARLY  
demeurant à BARLY

Madame BASSET Brigitte  
Adjointe au maire de ACHICOURT  
demeurant à ACHICOURT

Monsieur BASSEZ Henri  
Maire de YTRES  
demeurant à YTRES

Monsieur CREPY Bernard  
Conseiller municipal de CROISETTE  
demeurant à CROISETTE

Monsieur GOSSE Freddy  
Conseiller municipal de CROISETTE  
demeurant à CROISETTE

Monsieur KRETOWICZ Raymond  
Adjoint au maire de ACHICOURT

demeurant à ACHICOURT

Madame LEFEBVRE Marguerite  
Maire de ROCQUIGNY  
demeurant à ROCQUIGNY

Monsieur LEFETZ Patrick  
Conseiller municipal de BARLY  
demeurant à BARLY

Monsieur MALLET Noël  
Conseiller municipal de HÉRICOURT  
demeurant à HÉRICOURT

Monsieur MONCOMBLE Gilles  
Conseiller municipal de BARLY  
demeurant à BARLY

Monsieur RICAUX Gérard  
Premier adjoint au maire de YTRES  
demeurant à YTRES

Monsieur SELAME Eric  
Adjoint au maire de ACHICOURT  
demeurant à ACHICOURT

Monsieur VAHE Michel  
Conseiller municipal de BARLY  
demeurant à BARLY

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

Monsieur LAISNE Godefroy  
Adjoint au maire de HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE  
demeurant à HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE

Madame LEGRAND Marie-Paule  
Ancienne adjointe au maire de HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE  
demeurant à HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE

Monsieur MILLE Francis  
Adjoint au maire de LANDRETHUN-LE-NORD  
demeurant à LANDRETHUN-LE-NORD

#### **Arrondissement de MONTREUIL**

Monsieur CARLIEZ Arnaud  
Conseiller municipal de MAISONCELLE  
demeurant à MAISONCELLE

Monsieur MINNE Philippe  
Conseiller municipal de ARRAS  
demeurant à TUBERSENT

Monsieur WAMIN Michel  
Conseiller municipal de BÉALENCOURT  
demeurant à BEALENCOURT

#### **Arrondissement de SAINT-OMER**

Monsieur LAVOGIEZ Philippe  
Adjoint au maire de BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES  
demeurant à BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

#### **Médaille d'OR**

#### **Arrondissement d'ARRAS**

Madame AUGUSTE Marie-Claude  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BREBIÈRES

Madame BEDU Marianne  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame DROMART Sarah-Allain  
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Monsieur LALIN Jean-Louis  
Attaché hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Madame LEGER Véronique  
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE DE OISY LE VERGER  
demeurant à OISY-LE-VERGER

Monsieur LETHO DUCLOS Gérard  
Ingénieur, MAIRIE DE LONGUEAU  
demeurant à SAILLY-AU-BOIS

Monsieur MAGNIER Michel  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AUMERVAL

Monsieur OLIVE Thierry  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BEAURAINS

Madame TCHERNOFF Marion  
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BERLES-AU-BOIS

Monsieur VAN LOOY Didier  
Opa, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAINT-NICOLAS

Madame ZALLOT Nicole  
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MARCŒUIL

Monsieur ZURAWSKI Gilles  
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

#### **Arrondissement de BETHUNE**

Madame BARBIEZ Christine  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LILLERS

Madame DANCKAERT Beatrice  
Directrice territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à FLEURBAIX

Madame DUFOSSE Marie Hélène  
Attachée, Mairie de MONT-BERNENCHON  
demeurant à MONT-BERNANCHON

Madame HUE Catherine  
Attachée territoriale principale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLE  
demeurant à FLEURBAIX

Madame PICAVET Françoise  
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANNEZIN

Madame POTEAU Josette  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HINGES

Madame TANAS Carole  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à HOUDAIN

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

Madame BOURGAIN Martine  
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL  
demeurant à OUTREAU

Madame DELLIAUX Sylvie  
Directrice générale, COMMUNE DE MARQUISE  
demeurant à WIMEREUX

Monsieur GAMBART Patrick  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA CAPELLE LES BOULOGNE  
demeurant à WIMILLE

Monsieur GUILLAUX Robert  
Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE SUR MER  
demeurant à SAINT ETIENNE AU MONT

Madame THUILLIER Christine  
Adjoint administratif principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS  
demeurant à WIERRE-EFFROY

Monsieur VENEL François  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur WILLAUME Jean  
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à MARQUISE

#### **Arrondissement de CALAIS**

Madame BEYAERT Catherine  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à COQUELLES

Monsieur BOURGOIS José  
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Madame BRENET Christelle  
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à OFFEKERQUE

Monsieur CALOIN Jean-Arthur  
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame CARBONNIER Brigitte  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à ZOUAFQUES

Madame CLETY Laurence  
Attachée, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à OYE-PLAGE

Monsieur DELRUE Philippe  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame DEMILLY Brigitte  
Adjoint Administratif 1ère classe, TERRE D'OPALE HABITAT  
demeurant à CAMPAGNE-LES-GUINES

Monsieur DESCAMPS François  
Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à CALAIS

Monsieur GIRARD Franck  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame GOUBEL Martine  
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur GRARD Didier  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur HOCHART Hervé  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à COULOGNE

Monsieur HOCHART Patrick  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à GUEMPS

Madame HURTREL Maryline  
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur JACOB Hervé  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur LANDRY Patrice  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame LAPOTRE Catherine  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à BALINGHEM

Madame LECOUSTRE Fabienne  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame LEFRANC Colette  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, TERRE D'OPALE HABITAT  
demeurant à CALAIS

Madame LEGRAND Dominique  
Cadre Socio Educative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CONTEVILLE-LES-BOULOGNE

Madame LIGNY Claudie  
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à COQUELLES

Madame MARIE Maryse  
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à SANGATTE

Madame MEYNS Catherine  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Monsieur PALLAS Bruno  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame PELTIER Nathalie  
Rédacteur Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à NIELLES-LES-CALAIS

Madame PORTOIS Maryse  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à GUINES

Madame POTEAU Zakia  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à AUDRUICQ

Monsieur SELINGUE Marc  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur STECCO Hervé  
Agent de Maîtrise Principal, TERRE D'OPALE HABITAT  
demeurant à CALAIS

Monsieur WAGUET Jean-Jacques  
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Monsieur WILLIAUME Tony  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS



demeurant à MARCK

Monsieur WILMOT Denis  
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à ARDRES

### **Arrondissement de LENS**

Madame BAILLY Dominique  
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame BELCIO Martine  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS  
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame CATTELAINE Chantal  
Adjoint technique territorial principal 2° classe, Mairie de Oignies  
demeurant à OIGNIES

Monsieur DELATTRE Thierry  
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROUVROY  
demeurant à ROUVROY

Monsieur DESCAMPS Bernard  
Ingénieur principal, REGION ILE DE FRANCE  
demeurant à LOOS-EN-GOHELLE

Madame DZIDEK Chantal  
Adjoint administratif territorial principal 1° CL, Mairie de HULLUCH  
demeurant à LENS

Madame FRANCOIS Corinne  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS  
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame GARBE Isabelle  
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à AVION

Monsieur GOUVERNEUR Pascal  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LOISON SOUS LENS  
demeurant à LOISON-SOUS-LENS

Madame LEFEBVRE Murielle  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LIÉVIN

Madame MARESCOTTI Nicole  
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LENS

Madame MARTINAGE Patricia  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur SCHOTTEY Fabrice  
Ingénieur Territorial, Mairie de Leforest  
demeurant à LIBERCOURT

Madame THIBAUT Sylviane  
Attachée territoriale, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à LEFOREST

Monsieur WAYOLLE Olivier  
Adjoint administratif principal 2e classe, COMMUNE DE MAZINGARBE  
demeurant à MAZINGARBE

### **Arrondissement de MONTREUIL**

Madame JOLLANT Sylvie  
Aide soignante, HOPITAL MARITIME  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur PARMENTIER Marcel  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur PLEE Daniel  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur PORET Bernard  
Chef d'équipe montage, COMMUNE DE CAMPAGNE LES HESDIN  
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-HESDIN

Madame WALLE Christine  
Attaché principal, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

#### **Arrondissement de SAINT-OMER**

Monsieur ADJERAD Arsène  
Aide-Soignant Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à HELFAUT

Madame COCQUEREZ Nicole  
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ÉPERLECQUES

Madame DELFLY Nadine  
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, MAIRIE DE LONGUENESSE  
demeurant à ZUDAUSQUES  
Monsieur GOSSELIN David  
Adjoint Technique Principal 2è classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à HALLINES

Madame LEBRIEZ Brigitte  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NORT-LEULINGHEM

Monsieur MALLET Didier  
Ingénieur, MAIRIE DE WIZERNES  
demeurant à QUERCAMPS

Monsieur OBERT Olivier  
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2 EME CLASSE, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à HELFAUT

Madame POUBLANC Isabelle  
Masseur Kinésithérapeute Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à WIZERNES

Madame RETAUX Béatrice  
Aide-Soignant Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à ELNES

#### **Médaille de VERMEIL**

#### **Arrondissement d'ARRAS**

Monsieur ASSET Dominique  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS  
demeurant à BIACHE-SAINT-VAAST

Monsieur BEGOT Patrice  
Responsable des services techniques, COMMUNE DE PALLUEL  
demeurant à PALLUEL

Madame BLIN Isabelle  
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Madame BRONCEL-ANSART Laurence  
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame BRUYERE Karine  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Monsieur CARLIER Jean  
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ÉCOUST-SAINT-MEIN

Monsieur CARRE Marc  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à PERNES

Monsieur CHANDAVOINE Benoit  
Assistant de conservation principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame DEBEVE Béatrice  
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE SAVY BERLETTE  
demeurant à SAVY-BERLETTE

Madame DELANNOY Edith  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à FAMPOUX

Madame DELCOURT Beatrice  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à DAINVILLE

Monsieur DUBOIS Pierre  
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame FERNANDES Brigitte  
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT POL SUR TERNOISE  
demeurant à SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Monsieur FREVILLE Gérard  
Technicien principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à FREVILLERS

Madame GIGOT Maryline  
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VILLERS-BRÛLIN

Monsieur HEURTAUX Hervé  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MONCHY-AU-BOIS

Madame LEFEBVRE Nathalie  
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ACHIET-LE-GRAND

Monsieur LEU Christophe  
Agent de maîtrise, COMMUNE D'AVESNES LE COMTE  
demeurant à WARLUS

Madame LIEBERT Michele  
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MOYENNEVILLE

Monsieur MADDI Bruno  
Assistant de conservation principal de 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AVESNES-LE-COMTE

Madame MARTIN Françoise  
Rédacteur territorial, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

Monsieur NELVA Pierre  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BIENVILLERS-AU-BOIS

Monsieur NOISIEZ Franck  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à RŒUX

Monsieur PETIT Gilles  
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à DAINVILLE

Monsieur PEZE Olivier  
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à IZEL-LÈS-HAMEAU

Madame PRUVOST Corinne  
Attachée hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

Monsieur RADENNE Antony  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à PAS-EN-ARTOIS

Madame ROMANIW Nathalie  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MERCATEL

Monsieur SAUVAGE David  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AUXI-LE-CHÂTEAU

Monsieur SEGOND Michel  
Adjoint technique territorial, Mairie de FLORINGHEM  
demeurant à FLORINGHEM

Madame THOMAS Marie-Amélie  
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Monsieur VANBREDAM Christian  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à BEAURAINS

### **Arrondissement de BETHUNE**

Monsieur BLONDEL Dominique  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Monsieur BOCQUET Patrick  
Educateur des A.P.S principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à MAISNIL-LES-RUITZ

Madame DUBOIS CHANTAL  
Attachée Territoriale, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
demeurant à ANNEZIN

Monsieur DUVIQUET David  
Adjoint technique principal 2eme classe - responsable des services techniques, COMMUNE DE LORGIES  
demeurant à LORGIES

Monsieur FOURNIER Laurent  
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame GERONNEZ Marylene  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame HEUGUE Véronique  
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ALLOUAGNE

Monsieur HIBON Eric  
Technicien territorial principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à AUCHEL

Monsieur HUNEZ Marc  
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à HOUDAIN

Madame JOSIEN Marie Christine  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HERSIN-COUPIGNY  
Madame LEFEBVRE Christine  
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HAM-EN-ARTOIS

Monsieur LEROY Olivier  
Attaché, mairie de SAILLY LABOURSE  
demeurant à LILLE

Monsieur MONTAIS Olivier  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à QUERNES

Madame OLEJNICZAK Pascale

Attaché territorial, COMMUNE DE BILLY BERCLAU  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame PNIAC Véronique  
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANNEQUIN

Madame THOMAS Christelle  
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE D'AUCHY LES MINES  
demeurant à AUCHY-LES-MINES

Madame WALLE Véronique  
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VIEILLE-CHAPELLE

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

Monsieur CAFFIER Stéphane  
Adjoint Technique, COMMUNE D'HALINGHEN  
demeurant à HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

Monsieur COCLE Bruno  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MARQUISE  
demeurant à MARQUISE

Monsieur CUCHEVAL Jean Paul  
D.G.S., COMMUNE DE LA CAPELLE LES BOULOGNE  
demeurant à SAINT-MARTIN-CHOQUEL

Madame ELLART Sylvie  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à WIMEREUX

Monsieur HENNUYER Daniel  
Adjoint Technique, COMMUNE D'HALINGHEN  
demeurant à HALINGHEN

Monsieur LAMARRE Hugues  
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL  
demeurant à LE PORTEL

Madame POUILLY Dorothée  
Adjoint administratif 2° classe, Mairie d'AUDRESSELLES  
demeurant à AUDRESSELLES

Madame RAMET Kathy  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS  
demeurant à LONGFOSSÉ

Monsieur SAVEANT Jean-Luc  
Agent Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de LE PORTEL  
demeurant à LE PORTEL

Monsieur TARTAR Yves  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LE PORTEL

#### **Arrondissement de CALAIS**

Monsieur AUCHEDÉ Olivier  
Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à CALAIS

Monsieur BARBIER Nicolas  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame BARBIER Sophie  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Monsieur BEDELE Olivier  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à RINXENT

Madame BERTAGNE Sabine  
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION HAUTS-DE-FRANCE

demeurant à CALAIS

Madame BOLLINI Stella  
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur BOURDIN Jean-Louis  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à NORDAUSQUES

Madame BRISMALIN Sylvie  
Rédacteur d'Animation 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame CAMPAGNE Sophie  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE  
demeurant à ANDRES

Monsieur CARDON Christian  
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives, COMMUNE D'ARDRES  
demeurant à LANDRETHUN-LÈS-ARDRES

Madame CHEVALIER Sylvie  
Adjoint Administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à SANGATTE

Madame COULOMBEL Christine  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Madame DEBYSER Catherine  
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à LES ATTAQUES

Madame DELABYE Véronique  
Rédacteur Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à CALAIS

Madame DELEGLISE Virginie  
Rédacteur, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Monsieur DELLIAUX Bruno  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SANGATTE  
demeurant à SANGATTE

Madame DEPRE Sylvie  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame DHAUSSY Isabelle  
Rédacteur Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à SAINT-TRICAT

Monsieur DUTHE Laurent  
Attaché territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à AUDRUICQ

Madame FASQUELLE Marie Hélène  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur FLAHAUT Eddy  
Agent de Maîtrise, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame FONTAINE Janique  
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur GENEAU Didier  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame GOMEL Fabienne  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à ANDRES

Madame HEMBERT Cathy  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame HERDUIN Nadine  
Infirmière de Secteur Psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à SANGATTE

Monsieur HIVER Tony  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur JOURNEE Philippe  
Adjoint Administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame KENNEY Cathy  
Rédacteur Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur LANGLOIS Jean-Pierre  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame LANGLOIS Valérie  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Monsieur LELEU Gilles  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur LELEU Thierry  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à COQUELLES

Madame MASLANKIEWICZ Véronique  
Infirmière de secteur psy, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur MASSON Lionel  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, MAIRIE DE AUDRUICQ  
demeurant à AUDRUICQ

Madame MINEBOIS Elisabeth  
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à ZUTKERQUE

Madame MORTELETTE Florence  
Rédacteur, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame NERVA Sandrine  
Rédacteur Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur REMBERT Christian  
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à CALAIS

Madame SWAENPOEL Sylvie  
Animatrice principale 2e classe, COMMUNE DE LOON PLAGE  
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame VALLOIS Véronique  
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame WASCAT Pascale  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame WILLAY Chrystelle  
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, MAIRIE DE SANGATTE  
demeurant à CALAIS

Madame ZONNEKEYN Béatrice  
Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives Principale 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à VIEILLE-EGLISE

### **Arrondissement de LENS**

Madame ALLEGAERT Marie-Thérèse  
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, Mairie d'Estevelles  
demeurant à HARNES

Monsieur BABILLOT Christian  
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BONDY  
demeurant à VIMY

Madame BAL Sandrine  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VILLERS-AU-BOIS

Monsieur BERNARD Olivier  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NOYELLES-SOUS-LENS

Madame CASTELEIN Isabelle  
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à DROCOURT

Madame CORBISIER Nathalie  
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VIMY

Madame CORROYEZ-MARTIN Catherine  
Directrice territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ANNAY

Monsieur DELANNOY Alain  
Rédacteur principal 2ème classe, Mairie de HULLUCH  
demeurant à ANGRES

Madame DESTINEE Delphine  
Rédacteur, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
demeurant à SAINS-EN-GOHELLE

Monsieur JACQUIN André  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame KOWAL Frédérique  
Adjoint technique, COMMUNE DE LA BASSEE  
demeurant à HULLUCH

Madame LACHHAB Khadija  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Madame LEWANDOWSKI Elisabeth  
Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Madame MACHOSKI Nathalie  
Adjoint administratif principal 1cl, Mairie de Noyelles-Godault  
demeurant à NOYELLES-GODAULT

Monsieur MAHIEUX Philippe  
Adjoint technique principal 2ème classe , Mairie de Billy-Montigny  
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame PRINGARBE MARTINE  
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Méricourt  
demeurant à MERICOURT

Madame VINCENT Isabelle  
Attaché principal territorial, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à LIBERCOURT

### **Arrondissement de MONTREUIL**

Monsieur CARON Michel  
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CAVRON-SAINT-MARTIN



Madame CAULLET Anne  
Rédacteur territorial principal de 2ème Classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur COZETTE Eric  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de NEUVILLE SOUS MONTREUIL  
demeurant à NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL

Madame DEFOSSE Nathalie  
Aide soignante, HOPITAL MARITIME  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Madame DEJANS Denise  
Rédacteur territorial, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur FAUQUET Emmanuel  
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur GOBE Christophe  
Aide soignant, HOPITAL MARITIME  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur GRISLIN Thierry  
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Madame MACHPY Marylise  
Adjoint technique territorial principal, 2ème classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur PERQUE Laurent  
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK  
demeurant à WABEN

Monsieur PILLAIN Arnaud  
Monteur assembleur, COMMUNE DE CAMPAGNE LES HESDIN  
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-HESDIN

### **Arrondissement de SAINT-OMER**

Monsieur ACTHERGAL Michel  
Ingénieur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

Monsieur BONNIEZ Philippe  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE D'ECQUES  
demeurant à ECQUES

Madame BOULET Catherine  
Technicienne de laboratoire Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à HELFAUT

Madame BREBION Francine  
Infirmière Cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à ARQUES

Monsieur CROMBEZ Thierry  
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à WATTEN

Madame DECANTER Marielle  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LUMBRES  
demeurant à LUMBRES

Madame DERCY Nadine  
Infirmière Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à TILQUES

Monsieur DEVOS Patrice  
Infirmier Cadre de Santé Paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Monsieur DUBOIS Dominique  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HEURINGHEM

Madame DUCOURANT Sylvie  
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à SAINT-OMER

Madame DUVIVIER Lydie  
Infirmière Cadre Santé, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à PIHEM

Monsieur FASQUELLE Patrick  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à LUMBRES

Madame FAYEULLE Patricia  
Adjoint Technique principale 1ère classe, COMMUNE DE LUMBRES  
demeurant à LUMBRES

Madame HANQUEZ Valérie  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur HOCHART Hervé  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MAMETZ

Madame JEANNE Virginie  
Adjoint administratif principal de 1ère classe , COMMUNE DE RACQUINGHEM  
demeurant à WARDRECQUES

Monsieur KIELINSKI Bruno  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE LONGUENESSE  
demeurant à ALQUINES

Monsieur LEROY Michel  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe, MAIRIE DE LONGUENESSE  
demeurant à SAINT-OMER

Madame PELERIN Dominique  
Assistant Médico Administratif Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à PIHEM

Madame SAINGENEST Corinne  
Attaché d'Administration Hospitalier Principal, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à ISBERGUES

Monsieur TELLIER Jean Pierre  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM

#### **Médaille d'ARGENT**

#### **Arrondissement d'ARRAS**

Madame BATSİK Virginie  
Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, COMMUNE D'ACHICOURT  
demeurant à ACHICOURT

Monsieur BERNARDI Alexandre  
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ACHICOURT  
demeurant à ACHICOURT

Madame BOURGEOIS Sandrine  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE MAROEUIL  
demeurant à MAROEUIL

Monsieur BOUTTEMY Jérôme  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CROISILLES

Monsieur BRABANT Hubert  
Adjoint technique territorial, COMMUNE D'AVESNES LE COMTE  
demeurant à AVESNES-LE-COMTE

Madame BREMARD Sylvie  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES  
demeurant à BREBIÈRES

Madame CATTEAU Pascale  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame CHAVALLE Paulette  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BAPAUME

Monsieur CHOCHOIS Jean-Michel  
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE ACHIET-LE-GRAND  
demeurant à LIGNY-THILLOY

Monsieur CHRETIEN Yann  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des etablisements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à IZEL-LÈS-HAMEAU

Monsieur CROQUEFER Yves  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES  
demeurant à BREBIÈRES

Madame DAILLIEZ Brigitte  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NEUVILLE-SAINT-VAAST

Madame DEGAUGUE Elisabeth  
Rédacteur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MINGOVAL

Madame DEJONGHE Caroline  
Ingénieur principal, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à SUS-SAINT-LEGER

Monsieur DELAET Stéphane  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à COURCELLES-LE-COMTE

Monsieur DENOEU François  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame DIERICKX Audrey  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AGNIÈRES

Madame DOLLE Nathalie  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NEUVILLE-BOURJONVAL

Madame FLAMENT Peggy  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ACHICOURT

Monsieur FOURNIER Laurent  
Adjoint technique principal 2ème classe, SYND MIXTE ARTOIS VALORISATION  
demeurant à FICHEUX

Monsieur GINDREY Luc  
Administrateur, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Monsieur GODART David  
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame GOUBET Sandrine  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAUDEMONT

Madame HERNU Cécile  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BONNIÈRES

Monsieur HOLLEBECQ Didier  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BREBIERES  
demeurant à BREBIÈRES

Madame HOLLEVILLE Christelle  
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS  
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS

Madame HURET Karine  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL

Madame KREPA Nathalie  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Monsieur LABENNE Guillaume  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame LEBEL Roseline  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AGNY

Madame LIENARD Amandine  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à DAINVILLE

Monsieur LUCAS Fabrice  
Ingénieur en chef, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à FARBUS

Monsieur MERCIER Christian  
Technicien principal 2ème classe, SYND MIXTE ARTOIS VALORISATION  
demeurant à COURCELLES-LE-COMTE

Madame MONTAGNE Renée  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HERMAVILLE

Monsieur PACHEKA Yvan  
Attaché de conservation du patrimoine, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à DAINVILLE

Monsieur PENIN Alain  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BEAURAINS

Monsieur PERDEREAU Alain  
Adjoint technique territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CAGNICOURT

Madame SALINGUE Audrey  
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ARRAS

Madame TEURKI Nathalie  
Adjoint technique territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SIRACOURT

Monsieur TRANAIN Bruno  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VILLERS-BRÚLIN

Monsieur WATEL Olivier  
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BREBIÈRES

#### **Arrondissement de BETHUNE**

Monsieur BECQUART Joffrey  
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX  
demeurant à VIOLAINES

Madame BONTE Isabelle  
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY  
demeurant à SAINS-EN-GOHELLE

Monsieur BOURGEOIS Frédéric  
Adjoint administratif principal, COMMUNE DE BILLY BERCLAU  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame BOURGOIS Véronique  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NŒUX-LES-MINES

Madame CLAY Nathalie  
Puéricultrice de classe supérieure, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BEUVRY

Madame DELAHAYE Nelly  
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BARLIN

Madame DE PELSENEER Sabine  
Adjointe administrative principale territoriale de 2ème classe, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à SAILLY-SUR-LA-LYS

Monsieur DEVIGNE David  
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX  
demeurant à OIGNIES

Madame DUFRESNOY Annie  
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à VERQUIN  
Monsieur DUPLOUICH Emmanuel  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AUCHEL

Monsieur GODRY Bernard  
Adjoint technique principal de 2ème classe, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur GONCIARZ Jacky  
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à FOUQUEREUIL

Madame GRATPAIN Jasmine  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOURECQ  
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES

Madame GUILLUY Virginie  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE BILLY BERCLAU  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame HERMAN Magali  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS  
demeurant à NŒUX-LES-MINES

Monsieur HERNU Stéphane  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à OBLINGHEM

Madame JACQUES Dolorès  
Agent technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY  
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur LAGADEC Yann  
Technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE BILLY BERCLAU  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Monsieur LEFEBVRE Pascal  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LOCON

Madame LELOIR Marie Françoise  
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY  
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Monsieur LEMAIRE François  
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HAILLICOURT

Madame MACRELLE Graziella  
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame MORGENTHALER Christine  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à FLEURBAIX

Monsieur MUZELET Thierry  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à BEUVRY

Madame OLIVIER Isabelle  
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VERQUIN

Madame PICQUET Isabelle  
Professeur de danse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à LAMBERSART

Monsieur PIERRON Philippe  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à AUCHY-LES-MINES

Monsieur PLANQUE David  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE  
demeurant à AUCHEL

Madame POUILLY Sandrine  
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY  
demeurant à HAILLICOURT

Monsieur ROLAND Fabien  
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLE  
demeurant à LILLERS

Monsieur SALINGUE Christian  
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HAILLICOURT

Madame TACHEL Peggy  
Animatrice territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE HERSIN-COUPIGNY  
demeurant à HERSIN-COUPIGNY

Madame THIBAUT Marie-Marlène  
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT  
demeurant à REBREUVE-RANCHICOURT

Madame TOP Caroline  
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BILLY-BERCLAU

Madame TOURSEL Valerie  
Rédacteur territorial principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Madame VERAGUE Elisabeth  
Agent social principal de 2ème classe, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
demeurant à ANNEZIN

Monsieur ZELLAMI Fouad  
Agent de maîtrise territorial principal, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à DOUVRAIN

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

Monsieur ARNOUT Christophe  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à OUTREAU

Monsieur BROUSSARD Frédéric  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE SUR MER  
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Madame CHAUSSOY Anne  
Attaché principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Madame CHOCHOY Patricia  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MARQUISE

Monsieur DAMMAN Yannick  
Technicien, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AUDRESSELLES

Monsieur DEBRABANT David  
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT FOLQUIN  
demeurant à OUTREAU

Monsieur DURIEZ David  
Brigadier-chef principal de Police Municipale, Mairie de LE PORTEL  
demeurant à ESCOEUILLES

Monsieur DUVAL Sylvain

Adjoint technique territorial 2ème classe, Mairie de LE WAST  
demeurant à FERQUES

Madame FOUQUEROLLE Lydie  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS  
demeurant à RINXENT

Madame HACHE Sabrina  
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE MARQUISE  
demeurant à RETY

Madame HANON Héléne  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à WIMILLE

Monsieur JOLY Hugues  
Technicien principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VIEIL-MOUTIER

Monsieur LEGRAND Jean-François  
Agent de maîtrise principal, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à LE PORTEL

Madame MARCINIEK Valérie  
Assistant socio éducatif de 1 ere classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à NEUFCHÂTEL-HARDELOT

Madame PAQUEZ Nathalie  
Conseillère hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT

Madame PODEVIN Laurence  
Infirmière en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à OUTREAU

Madame ROBERT Sabine  
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à WIERRE-EFFROY

Monsieur ROGEE Emmanuel  
Brigadier-chef principal de Police Municipale, Mairie de LE PORTEL  
demeurant à LE PORTEL

Madame ROMERO Marie  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à SAINT-LÉONARD

Madame SENÉCAT Nicole  
Adjoint technique, COMMUNE D'ISQUES  
demeurant à ISQUES

### **Arrondissement de CALAIS**

Madame AGNERAY Katia  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à CALAIS

Monsieur BAUDE Claude  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur BAUGARD Nicolas  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame BEDELE Micheline  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame BERDIN Maryse  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame BERNARD Catherine  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Madame BERNARD Sabine

Assistante Médico Administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame BODART Christèle  
Educatrice Spécialisée, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur BOULANGER Eric  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur BOURBON Denis  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur BULTEL Olivier  
Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives Principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame BUQUET Pélagie  
Conseiller supérieur socio éducatif, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ZUTKERQUE

Madame CALMELS Sandrine  
Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame CANIPET Sophie  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, TERRE D'OPALE HABITAT  
demeurant à CALAIS

Monsieur CAPON Boris  
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur COITTET Stéphane  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame CORSIN Vanessa  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à SANGATTE

Monsieur COSTEUX Ludovic  
Agent de Maîtrise 1ère Classe, COMMUNE DE BONNINGUES LES CALAIS  
demeurant à SAINT-TRICAT

Monsieur CUVILLIER Didier  
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à SANGATTE

Monsieur CUVILLIER Michel  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à CALAIS

Monsieur DEGRAVE Frédéric  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur DELAMAERE David  
Technicien Territorial Principal 1ère classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à HAMES-BOUCRES

Madame DELPLANQUE Jasmine  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame DESMOLIENS Armelle  
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE DUNKERQUE  
demeurant à GUEMPS

Monsieur DUFOSSE José  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à CALAIS

Monsieur DUFOUR Frederic  
Adjoint technique principal 1er classe, COMMUNE DE BREMES  
demeurant à BRÈMES

Madame DUQUENOY Claudie



Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur DUVIVIER David  
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur DUWQUET Daniel  
Attaché d'Administration Hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à ANDRES

Madame FOURNIER Nathalie  
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE  
demeurant à SAINT-FOLQUIN

Madame GALLAND Sybille  
Ingénieur informatique, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARQUISE

Madame GAURET Valérie  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame GEST Marie-Dominique  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE  
demeurant à GUINES

Madame GEUMETZ Martine  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame GREGSON Sophie  
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur GUILBERT Denis  
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame HAGNERE Catherine  
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à GUINES

Monsieur HAMY Yannick  
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur HEMBERT Jean-Marc  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur HENNICAUX Xavier  
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à SAINT-TRICAT

Madame HONVAULT Dominique  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur IMBERT Jean-Paul  
Ingénieur, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à SANGATTE

Madame INTRYS Christelle  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur JANYSZEK Patrick  
Attaché principal territorial, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à HAMES-BOUCRES

Madame JOLY Stéphanie  
Psychologue, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame JOURNEE Christelle  
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame KFOURN Karine  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE  
demeurant à RUMINGHEM

Madame LARTISIEN Carole  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame LEBECQUE Delphine  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Madame LECOUSTRE Stéphanie  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

Madame LECRAS Christine  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à AUTINGUES

Monsieur LECUCQ Xavier  
Ouvrier Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à SANGATTE

Monsieur LEDUC Christian  
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à QUESQUES

Monsieur LEFRANC Christian  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame LELEUX Aurélie  
Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur LHEUREUX Gilles  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur MAEGHT Fabrice  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, GRAND CALAIS TERRES & MERS  
demeurant à MARCK

Madame MOBAILLY Sabrina  
Rédacteur, COMMUNE DE BONNINGUES LES CALAIS  
demeurant à BONNINGUES-LES-CALAIS

Madame MONTELLE Valérie  
Assistante de Conservation Principale 2ème classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame OBOEUF Virginie  
Attachée, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur PALLANCHIER Philippe  
Technicien, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur PETITPAS Herve  
Technicien principal 2ème classe, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à CALAIS

Madame QUEHEN Marie  
Assitante Socio Educative, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à LES ATTAQUES

Madame RANSON Chantal  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Madame RICHARD Jennifer  
Adjoint Territorial d'Animation Principal 2ème classe, MAIRIE DE SANGATTE  
demeurant à SANGATTE

Madame RUELLE Hélène  
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS

demeurant à CALAIS

Madame SEILLIER Ingrid  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à COULOGNE

Monsieur SEUX Pierre-Olivier  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à NORTKERQUE

Madame SOUDEMANT Véronique  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Madame TASSART Sandrine  
Rédacteur, CC PAYS D'OPALE  
demeurant à LICQUES

Madame THIRARD Sandrine  
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à CALAIS

Madame THUILLIER Karine  
Agent des Services Hospitaliers Qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur TROUVE José  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

Monsieur VAN ELSSEN Nicolas  
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Monsieur VARIOT Christophe  
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à AUDRUICQ

Monsieur VERCUCQUE Fabrice  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à MARCK

Monsieur WATEL Sébastien  
Ingénieur Principal, COMMUNE DE CALAIS  
demeurant à SAINT-TRICAT

Madame ZVARA Virginie  
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS  
demeurant à CALAIS

### **Arrondissement de LENS**

Madame AINSBAI Fatima  
Adjoint administratif principal 2e classe, CCAS DE WINGLES  
demeurant à WINGLES

Monsieur ALLART Mathieu  
Adjoint administratif, Mairie de VIMY  
demeurant à VIMY

Madame BELAMRI Tarmarsoute  
Adjoint territorial d'animation, Mairie de Oignies  
demeurant à OIGNIES

Monsieur BETRANCOURT Pascal  
Adjoint administratif, Mairie de Billy-Montigny  
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame BLOMME Severine  
Adjoint d'animation principal 2 eme classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à LIEVIN

Monsieur BOULIN William  
Rédacteur principal 2eme classe, Mairie de Leforest

demeurant à LEFOREST

Monsieur BRIQUET Bernard  
Agent de maîtrise principal, Mairie de Méricourt  
demeurant à MERICOURT

Madame BUISINE Emilie  
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à MAZINGARBE

Monsieur BURNY Jacky  
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à OIGNIES

Madame CLAUSIER Christelle  
Attachée territoriale, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à CARVIN

Monsieur CLERC GEORGES  
Adjoint administratif principal 2cl, Mairie de Méricourt  
demeurant à CUDOS

Madame DELIGNE Bénédicte  
Rédacteur principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à VIMY

Monsieur DELPLACE Pascal  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur DELPLANQUE François  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOURGES  
demeurant à DOURGES

Madame DESPREZ Mylène  
Adjoint administratif principal 2e cl, COMMUNE DE LOISON SOUS LENS  
demeurant à AVION

Madame DEUDON Audrey  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à SOUCHEZ

Monsieur DEVOSSEL Sebastien  
Technicien principal 1 ere classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur DEWASMES David  
Adjoint technique, Mairie de Billy-Montigny  
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame DRUART Angélique  
Auxiliaire de puériculture principal 1ere classe, Mairie de Oignies  
demeurant à LEFOREST

Madame DUFOUR Sylvie  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE COURCELLES LES LENS  
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Madame DZIURLA Danielle  
Adjoint administratif territorial principal 2 ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ANGRES

Monsieur EL MOUDEN Abdellilah  
Adjoint technique territorial, Mairie de Oignies  
demeurant à OIGNIES

Monsieur FESTA Salvatore  
Adjoint technique, COMMUNE DE ROUVROY  
demeurant à DROCOURT

Madame FOULON Christine  
Adjoint administratif principal 2cl, Mairie de Leforest  
demeurant à LEFOREST

Madame FOULON Emmanuelle  
Adjoint administratif territorial principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BILLY-MONTIGNY

Madame FRANCOIS Annie  
Adjoint technique, Mairie de VIMY  
demeurant à VIMY

Monsieur GARBEZ Michel  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VENDIN LE VIEIL  
demeurant à VENDIN-LE-VIEIL

Madame GARDILLON Françoise  
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOURGES  
demeurant à DOURGES

Madame GODARD Christelle  
Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE BULLY-LES-MINES  
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame GUERLAIN Audrey  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
demeurant à LIEVIN

Monsieur HACHE Nicolas  
Technicien principal territorial de 2ème classe, COMMUNE DE LILLE  
demeurant à CARVIN

Madame HUMEZ Renée  
Adjoint technique territorial, Mairie de HULLUCH  
demeurant à HULLUCH

Madame JANKOWIAK Francine  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LOISON-SOUS-LENS

Monsieur KACI-ABDALLAH Saïd  
Adjoint technique, COMMUNE DE ROUVROY  
demeurant à ROUVROY

Madame LAVIAUX Carine  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Monsieur LECHIFLART Maurice  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Madame LECOEVRE Annette  
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame LEFEBVRE Christine  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à COURCELLES-LÈS-LENS

Monsieur LEMETTRE Jean-Claude  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Madame LIMOUSIN Bernadette  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur LLINARES Jean-Vincent  
Attaché principal - contractuel, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ANGRES

Madame MAGIER Sylvie  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIEVIN

Monsieur MALAHIEUDE Martial  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à GRENAY

Madame PRIEM Nathalie  
Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur SEGARD Alexandre  
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HÉNIN-BEAUMONT

Madame SERVILLE Huguette  
Adjoint technique, COMMUNE DE DOURGES  
demeurant à DOURGES

Monsieur SEVESTE Johan  
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à ÉLEU-DIT-LEAUWETTE

Monsieur SKALEC Olivier  
Adjoint technique 2 eme classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIEVIN

Monsieur SOLON Olivier  
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à LIBERCOURT

Monsieur TOLL Thierry  
Animateur principal 1 ere classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Madame TONARELLI Fabienne  
Rédacteur, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à ABLAIN-SAINT-NAZAIRE  
Monsieur TOTH DOMINIQUE  
Technicien principal 1 cl, MAIRIE DE BULLY-LES-MINES  
demeurant à BULLY-LES-MINES

Madame WALLET Virginie  
Adjoint administratif principal 1 ère classe, COMMUNE DE LIEVIN  
demeurant à LIÉVIN

Monsieur WATTEL Frédéric  
Technicien principal 1 ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MÉRICOURT

#### **Arrondissement de MONTREUIL**

Madame ANDRIEU Benedicte  
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à HUCQUELIERS

Monsieur BERTIN Hervé  
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BOURTHES

Madame BOUBET Valérie  
Secrétaire médicale, HOPITAL MARITIME  
demeurant à WABEN

Madame BRISSEZ Carole  
Adjoint administratif territorial principal 1° classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à MERLIMONT

Madame CALOIN Myriam  
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE CAMIERS  
demeurant à CAMIERS

Monsieur CARAQUIN Sébastien  
Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur CHASSAT Fabrice  
Adjoint technique territorial, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur DELPLANQUE Stéphane  
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MONTREUIL

Madame FOVET Sophie  
Rédacteur, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Monsieur GEORGELIN Olivier  
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL MARITIME  
demeurant à LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Monsieur HANOCQ Daniel

Chef du Pôle "culture, jeunesse, sports solidarité", COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES  
demeurant à BEURAINVILLE

Monsieur JONIS Cédric  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Madame JOOS Catherine  
Adjoint administratif principal 1° classe, COMMUNE DE GROFFLIERS  
demeurant à GROFFLIERS

Madame LEGRAND Sophie  
Aide soignante, HOPITAL MARITIME  
demeurant à ALETTE

Monsieur LEJEUNE Martial  
Adjoint technique territorial principal 1° CL, VILLE DE BERCK  
demeurant à BERCK

Madame LELONG Marie-Hélène  
Rédacteur principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Madame LOMBART Nathalie  
Infirmière, HOPITAL MARITIME  
demeurant à RANG-DU-FLIERS

Monsieur MALFOY Eric  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à GROFFLIERS

Madame MARSEILLE Valérie  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, VILLE DE BERCK  
demeurant à CUCQ

Monsieur TATIN Thierry  
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL MARITIME  
demeurant à BERCK

Monsieur VERMELEN Jérôme  
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à MARLES-SUR-CANCHE

Madame VEZILIER Severine  
Adjoint technique, COMMUNE DE CUCQ  
demeurant à SORRUS

Madame VICTORIA Sonia  
Adjointe d'animation principale de 2ème classe, MAIRIE de BEURAINVILLE  
demeurant à BEURAINVILLE

Monsieur VIN Olivier  
Adjoint technique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES  
demeurant à SEMPY

### **Arrondissement de SAINT OMER**

Monsieur ANDRIEUX Amaury  
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à BLENECQUES

Monsieur BARBIER Arnaud  
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

Monsieur BARON Thierry  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur BARRAS Emmanuel  
Agent de Maitrise Principal, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à SAINT-OMER

Madame CAMUS Nathalie  
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à MAMETZ

Madame CLABAUX Sophie  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER

demeurant à PIHEM

Monsieur DANIEL Michel  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à ARQUES

Monsieur DASSONVILLE Christian  
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE DELETTES  
demeurant à DELETTES

Monsieur DELAFORGE Joël  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème cl, MAIRIE DE LONGUENESSE  
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur DENIS Laurent  
Technicien territorial principal 2ème cl, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ÉPERLECQUES

Madame FLANDRIN Stéphanie  
Assistant Médico Administratif Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à HELFAUT

Madame FONTAINE Isabelle  
Adjoint Technique Principal 2 ème classe, MAIRIE DE WIZERNES  
demeurant à WIZERNES

Madame FORESTIER Stéphanie  
Infirmière Cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Monsieur HANNOTEL Michel  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur HUMETZ Berty  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Madame KURGAN Marie-Helene  
Adjointe technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à ARQUES

Monsieur LACROIX Yan  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à SENINGHEM

Monsieur LECOQ Michael  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à MERCK-SAINT-LIÉVIN

Madame LEGRAND Isabelle  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à SAINT-OMER

Monsieur LELIEVRE François  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à BLENDÉCQUES

Madame LEMAIRE Clotilde  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à FAUQUEMBERGUES

Monsieur MAYEUR Nicolas  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Monsieur MAY Stéphane  
Adjoint des Cadres de Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à LONGUENESSE

Monsieur MOULIN Philippe  
Agent de maîtrise, REGION HAUTS-DE-FRANCE  
demeurant à SAINT-AUGUSTIN

Madame NEDONCELLE Nathalie  
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à PIHEM

Madame OUATTARA Isabelle



Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à ARQUES

Madame PILOT Karine  
Puéricultrice Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Madame POUCHAIN Véronique  
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION DE SAINT-OMER  
demeurant à INGHEM

Monsieur PRINS Claude  
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS

Madame ROUCOUR Sophie  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-OMER  
demeurant à LONGUENESSE

Madame SAUVAGE Bénédicte  
Adjoint technique territorial principal 1 ère classe des établissements d'enseignements, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à HELFAUT

Monsieur VIDOR Thierry  
Adjoint technique principal 2 ème classe, COMMUNE DE LUMBRES  
demeurant à LUMBRES

Madame VIVIER Karine  
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGUENESSE  
demeurant à LONGUENESSE

Madame WAROT Loetitia  
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
demeurant à WISMES

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras le 23 juin 2020  
Le préfet,  
Signé Fabien SUDRY

---

- Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

**Article 1<sup>er</sup>** : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

**Arrondissement d'ARRAS**

- **Madame BIENAIME Sylvie**  
Conseillère vente végétal, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à FAMPOUX
- **Monsieur BIENFAIT Xavier**  
Chargé d'affaires agricoles, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à HÉNIN-SUR-COJEUL
- **Monsieur CAFFET Emmanuel**  
Technicien des services généraux, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à DAINVILLE
- **Monsieur CARPENTIER Vincent**  
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à WANCOURT
- **Madame DESAUTY Virginie**  
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à BIHUCOURT
- **Madame DEWAELE Béatrice**  
Chargée d'études pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à SAINT-LAURENT-BLANGY
- **Madame DUVAUCHEL Isabelle**  
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à MONDICOURT

- **Madame KANIK Lydie**  
Agent administratif, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à SAULTY
- **Madame LAMBERT Lysiane**  
Chargée d'études protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à ARRAS
- **Monsieur LECAT Michel**  
Opérateur conditionnement, Groupe BIGARD 62166 St POL/TERNOISE, St Pol S/Ternoise  
demeurant à AUXI-LE-CHATEAU
- **Madame LOURDEL Sandrine**  
Chargée d'études protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à ACHIET-LE-GRAND
- **Madame NOREUIL Nathalie**  
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à ARRAS
- **Monsieur PARISSAUX Pascal**  
Préposé expéditions sucre, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
demeurant à CROISILLES
- **Madame SZYMANEK Sandra**  
Chargée d'études, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à BERNEVILLE
- **Madame TABARY Christelle**  
Secrétaire, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à MORVAL
- **Madame WARENGHEM Magaly**  
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à ROCLINCOURT
- **Madame WATBLED Isabelle**  
Agent administratif, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à FEUCHY

#### **Arrondissement de BETHUNE**

- **Monsieur BAROCHE Michael**  
Analyste crédit, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BÉTHUNE
- **Madame BERNARD Sophie**  
Assistant clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à HOUDAIN
- **Madame BIZET Anne**  
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES
- **Madame COLLIER Stéphanie**  
Technicien bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à HOUDAIN
- **Monsieur GILLE David**  
Responsable de magasin, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à LABEUVRIÈRE
- **Madame HUART Valérie**  
Comptable, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à NEUVE-CHAPELLE
- **Monsieur KERMY Franck**  
Chargé d'affaires, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à SAINT-HILAIRE-COTTES
- **Madame LAMBERT Laetitia**  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à CALONNE-RICOUART
- **Madame LEBLOIS Chrystel**  
Coordonnatrice en protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à LAVENTIE

- **Monsieur MONSTERLEET Laurent**  
Chauffeur spl, PROSTOCK, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à GUARBECQUE
- **Madame PAYEN Anne Sophie**  
Conseillère clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à RUITZ
- **Madame ROUSSIN Katia**  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à AUCHEL
- **Monsieur SALLE Herve**  
Responsable jardinerie, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à AUCHEL

#### Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER

- **Madame CLETY Céline**  
Conseiller commercial, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à LONGFOSSÉ
- **Monsieur VERLANDE Jean-François**  
Vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à SELLES

#### Arrondissement de LENS

- **Monsieur ALBA Philippe**  
Gestionnaire pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à LIÉVIN
- **Madame DANICOURT Céline**  
Responsable des unités affaires internationales, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BULLY-LES-MINES
- **Monsieur LESAGE Sylvain**  
Comptable, TEREOS FRANCE, LILLE  
demeurant à OIGNIES
- **Madame PORTALIER Cécile**  
Chef de projet organisation, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à ACHEVILLE
- **Monsieur SALADIN David**  
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à WINGLES
- **Madame SWITALA Virginie**  
Hotesse de caisse, LES JARDINS DE ROUVROY, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à ROUVROY

#### Arrondissement de MONTREUIL

- **Madame VILATTE Valerie**  
Conseiller vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à FRUGES

#### Arrondissement de SAINT-OMER

- **Madame BAUCHET Amélie**  
Directrice d agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES
- **Monsieur DEBRYCKE Vianney**  
Conducteur installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à AIRE-SUR-LA-LYS
- **Monsieur LEMAIRE Olivier**  
Agent de dépôt, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à FAUQUEMBERGUES

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

#### Arrondissement d'ARRAS

- **Monsieur BARRE Christophe**  
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à BEURAINS
- **Monsieur CANNESSON Régis**  
Commercial, SEMENCES DE FRANCE, LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES  
demeurant à BONNIERES
- **Madame DUMETZ Edith**  
Conseillère en prévention, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à MONCHY-BRETON
- **Monsieur GAPENNE Franck**  
Assistant responsable logistique, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
demeurant à AGNY
- **Madame HERBERT Christelle**  
Conseillère commerciale en agence, GROUPAMA NORD EST, LILLE  
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS
- **Monsieur LEBRUN Eric**  
Conseiller, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à WAILLY
- **Monsieur LECAT Michel**  
Opérateur conditionnement, Groupe BIGARD 62166 St POL/TERNOISE, St Pol S/Ternoise  
demeurant à AUXI-LE-CHATEAU

#### **Arrondissement de BETHUNE**

- **Monsieur BARRON Patrick**  
Directeur d'agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à VAUDRICOURT
- **Madame HUART Valérie**  
Comptable, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à NEUVE-CHAPELLE
- **Madame LEBLOIS Chrystel**  
Coordonnatrice en protection sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à LAVENTIE
- **Madame PATELSKI Yanetta**  
Salariée agricole, GROUPAMA NORD EST, LILLE  
demeurant à AUCHEL

#### **Arrondissement de BOULOGNE-SUR-MER**

- **Madame CHIVET Christine**  
Assistant clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BEUVREQUEN
- **Madame CORBANESI Marie-Dominique**  
Employée de Banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BAINCTHUN

#### **Arrondissement de CALAIS**

- **Monsieur LANGLET Franck**  
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à COULOGNE
- **Monsieur MARCOTTE Olivier**  
Chauffeur laitier, SODIAAL UNION, VERTON  
demeurant à NIELLES-LES-CALAIS

#### **Arrondissement de LENS**

- **Monsieur CABRE Thierry**  
Architecte Applicatif et Logiciel, CA CONSUMER FINANCE, MASSY  
demeurant à MERICOURT
- **Madame CLEMENT Christelle**  
Analyste direction bancaire assurances, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD  
FRANCE, LILLE  
demeurant à MERICOURT

#### Arrondissement de MONTREUIL

- **Madame CATTEAU Brigitte**  
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à CAVRON-SAINT-MARTIN
- **Monsieur DEWAILLY Bertrand**  
Agent exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à PLANQUES
- **Monsieur PROVIN Marc**  
Technico commercial, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à BRIMEUX

#### Arrondissement de SAINT-OMER

- **Monsieur TROLLE Didier**  
Directeur exploitation, ADVITAM PERFORMANCE, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à SAINT-AUGUSTIN

**Article 3:** La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

#### Arrondissement d'ARRAS

- **Madame BOUTIN Christine**  
Ingénieur études, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, LAXOU  
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Madame BULTEL Francine**  
Analyste péri-informatique, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Monsieur CUVILLIER Emmanuel**  
Chargé d'études systèmes d'information, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à TINCQUES
- **Madame CUVILLIER Véronique**  
Agent administratif, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à TINCQUES
- **Monsieur DELATTRE Yves**  
Responsable communication, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN
- **Monsieur HABERT Pierre**  
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, ARRAS  
demeurant à ARRAS
- **Madame LAMBERT Corinne**  
Ingénieur informatique, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, LILLE  
demeurant à AVESNES-LÈS-BAPAUME
- **Madame LEBRUN Christine**  
Employée bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, ARRAS  
demeurant à BERTINCOURT
- **Monsieur MONCHAUX Renaud**  
Pilote conditionneuse, CANDIA, AWOINGT  
demeurant à MARQUION
- **Monsieur PUERTA Jose**  
Chef de quai, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à NUNCQ-HAUTE CÔTE
- **Monsieur SUEUR François**  
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN

#### Arrondissement de BETHUNE

- **Monsieur BARRON Patrick**  
Directeur d'agence, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à VAUDRICOURT

- **Madame PLATEY Yveline**  
Directeur de groupe d'agences, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à VIOLAINES
- **Madame VINCENT Corinne**  
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à ANNEZIN

#### Arrondissement de LENS

- **Monsieur STAES Joel**  
Préposé silos, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
demeurant à LIBERCOURT

#### Arrondissement de SAINT-OMER

- **Madame DELCROIX Sylvie**  
Assistante sociale, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à RENTY

**Article 4** : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

#### Arrondissement d'ARRAS

- **Monsieur BIEBRACH Pascal**  
Mécanicien confirmé, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
demeurant à DAINVILLE
- **Madame DELASSUS Marie-Madeleine**  
Expert pssp, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à AVESNES-LE-COMTE
- **Monsieur DELATTRE Yves**  
Responsable communication, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à ANZIN-SAINT-AUBIN
- **Monsieur DEQUEANT Francis**  
Responsable de secteur betteravier, TEREOS FRANCE, ORIGNY-SAINTE-BENOITE  
demeurant à VITRY-EN-ARTOIS
- **Madame DUMINIL Thérèse-Marie**  
Contrôleur, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à FRÉVIN-CAPELLE
- **Madame FABRE Annie**  
Assistante de direction, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à BERNEVILLE
- **Monsieur GELE Franck**  
Conseiller vendeur, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à FREVENT
- **Monsieur GIEZA Philippe**  
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à ACHICOURT
- **Madame LECLERCQ Véronique**  
Chargée d'activités informatiques, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BIACHE-SAINT-VAAST
- **Monsieur LEFEBVRE Eric**  
Contrôleur, MSA NORD-PAS DE CALAIS, CAPINGHEM  
demeurant à FAMPOUX
- **Monsieur LUCAS Philippe**  
Agent de dépôt conseil, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à HAUCOURT
- **Monsieur PUCHOIS Yves**  
Responsable services, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à AVESNES-LÈS-BAPAUME
- **Monsieur VAAST Bruno**  
Mécanicien, TEREOS FRANCE, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
demeurant à BASSEUX

**Arrondissement de LENS**

- **Monsieur CARON Alain**  
Manager, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM, PARIS  
demeurant à VIMY

**Arrondissement de MONTREUIL**

- **Monsieur COCATRIX Paul**  
Agent d'exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à LESPINOY
- **Monsieur LEVEQUE Bruno**  
Adjoint jardinerie, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à SAINT-GEORGES

**Arrondissement de SAINT-OMER**

- **Monsieur BREEMERSCH Pierre**  
Directeur de groupe d'agence adjoint, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE, LILLE  
demeurant à BONNINGUES-LÈS-ARDRES

**Article 5** : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras le 23 juin 2020  
Le préfet,  
Signé Fabien SUDRY

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

---

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

---

- Arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 autorisant la capture du poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques

CONSIDÉRANT que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 11 juin au 1er juillet 2020 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

### A R R E T E

#### ARTICLE 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

Le bureau d'études SCE Aménagement et Environnement mandaté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est autorisé à capturer du poisson dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

#### ARTICLE 2 : Responsables de l'exécution matérielle

Sont désignés en tant que responsables de l'opération :

- Julien TIOZZO
- Arnaud MOREIRA DA SILVA
- Lucas BEDOSSA

Au moins un responsable devra être présent sur les lieux de chaque opération.

#### ARTICLE 3 : Equipe de pêche

Les personnes susceptibles de participer aux différentes opérations avec les responsables sont les suivantes :

- Anaïs RETHORE
- Lucas BEDOSSA
- Nicolas RAMONT
- Jean-Baptiste BRENELIERE
- Romain HAMON
- Noémie LE HEURTE
- Fanny CAUPOS
- Sylvie GUEVEL
- Sébastien PESET
- Thomas DEBRAY
- Cédric DIEBOLT
- Pierre BOISRAMÉ

#### ARTICLE 4 : Validité

La présente autorisation est valable à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2020.

#### ARTICLE 5 : Lieux de capture

La pêche électrique sera réalisée sur la Course, communes de ESTREE, RECQUES-SUR-COURSE et MONTCAVREL selon la cartographie des trois sites de suivi jointe.

#### ARTICLE 6 : But de l'opération

Ces pêches électriques doivent constituer l'état initial du milieu avant la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) au Moulin de Fordres.

#### ARTICLE 7 : Espèces concernées

Les pêches pourront concerner toutes les espèces de poissons à différents stades de développement.

#### ARTICLE 8: Moyens de capture autorisés

Sont autorisés pour exercer les opérations de capture, au titre de la présente demande, les moyens de pêche suivants :

- 1- A l'électricité : le matériel utilisé devra être conforme à l'arrêté du 2 février 1989 susvisé et vérifié annuellement par un organisme agréé. Le certificat de conformité devra être présenté à toute demande des services compétents. Les agents utilisant le matériel devront respecter l'arrêté ministériel du 2 février 1989.
- 2- matériel de stockage et biométrie :

Le matériel de capture devra être désinfecté en début et en fin d'intervention.

#### ARTICLE 9: Destination du poisson capturé



Les différents individus qui seront prélevés lors de cette opération seront stockés dans des viviers en attente de la biométrie afin d'être identifiés, pesés et mesurés avant d'être relâchés dans le cours d'eau.

Toutes les précautions devront être prises pour éviter le stress et la perte des individus capturés et manipulés.

Les espèces nuisibles ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'environnement devront être détruites.

ARTICLE 10 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou (des) détenteur(s) du droit de pêche. Celui-ci est joint à l'original de la déclaration préalable prévue à l'article 11 du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Déclaration préalable

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu de prévenir :

- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le président de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du Pas-de-Calais et le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de la date exacte de l'intervention.

Les techniciens ou agents techniques de l'OFB pourront contrôler le déroulement des opérations de pêche électrique.

ARTICLE 12 : Compte rendu des opérations réalisées

Dans le délai d'un mois après l'exécution de l'opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu détaillé des espèces capturées.

- L'original au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- Une copie au président de la FDAAPPMA ainsi qu'au chef du service départemental de l'OFB.

ARTICLE 13 : Présentation de l'autorisation

Les bénéficiaires ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doivent être porteurs de la présente autorisation lors des opérations de capture. Ils sont tenus de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

ARTICLE 14 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 15 : Voies et délais de recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 16 : Exécution

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à SCE Aménagement et Environnement – 4 rue Viviani – CS 26220 – 44262 NANTES CEDEX 2, aux maires des communes de ESTREE, RECQUES-SUR-COURSE et MONTCAVREL, au Chef du service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité 96 bis route nationale 62120 NORRENT FONTES, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - rue des Alpes - 62507 ARQUES et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Signé : Edouard GAYET



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
et de la mer du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 31 JUIL. 2020

**ARRÊTÉ AUTORISANT LA CAPTURE DU POISSON, A DES FINS SCIENTIFIQUES,  
SANITAIRES OU EN CAS DE DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES ET POUR LA  
REPRODUCTION OU LE REPEUPLEMENT**

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 436-9, L. 432-10, L. 430-1, L. 211-1 et R. 432-6 à R. 432-11 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 8 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 6 août 2013 fixant, en application de l'article R.432-6 du code de l'environnement, la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L.432-10 et à l'article L.436-9 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 2 février 1989 portant dérogation aux prescriptions des articles 11 et 16 du décret du 14 novembre 1988 pour l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;

**Vu** la circulaire du 29 janvier 2013 relative à l'application de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux, pour les eaux douces de surface (cours d'eau, canaux et plans d'eau) ;

**Vu** la demande du 11 mai 2020 présentée par M. Pascal MICHEL, gérant du Bureau d'Études Hydrosphère 2 avenue de la Mare – ZI des Béthunes BP 39088 Saint Ouen L'Aumône - 95072 CERGY PONTOISE Cédex ;

**Vu** l'avis du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du 7 juillet 2020 ;

**Vu** l'avis de la Fédération départementale des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du 19 juin 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-60-45 du 12 décembre 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Denis DELCOUR, Directeur départemental des territoires et de la mer ;

**Considérant** que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 9 juillet au 29 juillet 2020 ;

**Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Bénéficiaire de l'autorisation**

Le Bureau d'études Hydrosphère mandaté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est autorisé à capturer du poisson afin de réaliser des inventaires piscicoles à des fins scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

#### **Article 2 : Responsables de l'exécution matérielle**

L'une des 3 personnes ci-dessous sera responsable de l'exécution matérielle de la pêche :

- M. Sébastien MONTAGNE ;
- M. Jérémy LECLERE ;
- M. Jacques LOISEAU

#### **Article 3 : Validité**

La présente autorisation est valable à compter du 3 août jusqu'au 30 octobre 2020.

Toute demande de report de date devra être effectuée au moins deux semaines avant la date de réalisation projetée.

#### **Article 4 : lieux de capture**

Sont concernés les cours d'eau et les communes ci-après :

<b>Code Sandre</b>	<b>Libellé SANDRE</b>	<b>Commune</b>	<b>X Lambert 93</b>	<b>Y Lambert 93</b>	<b>Semaine prévisionnelle</b>
01000274	LA SENSÉE À ETAING	Etaing	699847,45	7020106	S37 (7 au 11/09)
01000827	SCARPE RIVIÈRE à MONT SAINT ELOI	Mont Saint Eloi	677943	7026727	S41 (5 au 9/10)
01001785	LA SOUCHEZ À SOUCHEZ	Souchez	682223,7	7033253	S41
01037000	LA SCARPE CANALISÉE À BREBIÈRES	Biache-St-Vaast	696367	7023180	S39 (21 au 25/09)
01053000	LA LYS RIVIÈRE À DELETES	Delettes	644147	7058242	S37
01066000	LE GUARBECQUE À SAINT VENANT	Saint Venant	667473	7058723	S39

Code Sandre	Libellé SANDRE	Commune	X Lambert 93	Y Lambert 93	Semaine prévisionnelle
01071000	LA LAWE À DIVION	Divion, Houdain	666443	7040951	S37
01101000	L'AA RIVIÈRE À WIZERNES	Wizernes	645653	7068281	S41

Les tronçons sont identifiés sur les cartes annexées

#### **Article 5 : But de l'opération**

Cette autorisation concerne les opérations :

- du programme de surveillance de l'État des eaux au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) ;

#### **Article 6 : Espèces concernées**

Les pêches pourront concerner toutes les espèces de poissons à différents stades de développement.

#### **Article 7 : Moyens de capture autorisés**

Les moyens permettant la capture des espèces sont les suivants :

1 - La pêche pratiquée à l'électricité : le matériel utilisé devra être conforme à l'arrêté du 2 février 1989 susvisé et vérifié annuellement par un organisme agréé. Le certificat de conformité devra être présenté à toute demande des services compétents. Les agents utilisant le matériel devront respecter l'arrêté ministériel du 2 février 1989.

2 - Petite embarcation motorisée, le cas échéant.

Il sera mis en place les mesures prophylactiques, ainsi que la désinfection du matériel (notamment de pêche, de biométrie et équipements individuels) ayant été en contact avec l'eau pour éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre.

#### **Article 8 : Destination du poisson capturé**

Les poissons capturés seront remis à l'eau vivants sur le même secteur après avoir été répertoriés, mesurés et pesés. Toutes les précautions devront être prises pour éviter le stress et la perte des individus capturés et manipulés.

Les poissons capturés dont l'espèce est nuisible ou susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'Environnement devront être détruits. Les poissons en mauvais état sanitaire seront également détruits.

#### **Article 9 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche**

Les agents publics de l'administration ou les agents privés mandatés par l'administration, ont la faculté d'accéder aux cours d'eau et plans d'eau sans avoir à solliciter l'autorisation du propriétaire (programme de surveillance de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) – circulaire du 29 janvier 2013 relative à l'application de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux, pour les eaux douces de surface (cours d'eau, canaux et plans d'eau).

Le bureau d'études hydrosphère est chargé d'adresser un courrier aux maires des communes de ETAING, MONT SAINT ELOI, SOUCHEZ, BIACHE SAINT VAAST, DELETES, SAINT VENANT, DIVION, HOUDAIN et WIZERNES précisant la date, le lieu et la nature de l'intervention.

Le bureau d'études hydrosphère informera les propriétaires en cas de nécessité d'accès sur leurs parcelles, les AAPPMA concernées et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la date, du lieu et de la nature de l'intervention.

#### **Article 10 : Déclaration préalable**

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant chaque opération, une déclaration écrite précisant le programme, les dates, heures et lieux d'intervention localisés sur un extrait de carte au 1/25000.

Cette déclaration sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, à M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, à M. le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité ainsi qu'au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité.

Les inspecteurs de l'environnement des services en charge de la police de l'eau pourront vérifier à tout moment les conditions d'exécution de l'autorisation.

#### **Article 11 : Compte rendu d'exécution**

Un compte rendu précisant les conditions de réalisation des opérations et détaillant les résultats des captures (liste des espèces, nombre d'individus, par classe de taille, etc.) sera établi dans un délai de 6 mois à compter de la signature du présent arrêté : l'original sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ainsi qu'une copie au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, au Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité et au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité.

#### **Article 12 : Présentation de l'autorisation**

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

#### **Article 13 : Retrait de l'autorisation**

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

#### **Article 14 : Voies et délais de recours**

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 15 : Exécution**

Le Préfet du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à M. Pascal MICHEL - Hydrosphère – 2 avenue de la Mare – ZI des Béthunes – BP 39088 Saint Ouen l'Aumône - 95072 CERGY PONTOISE CEDEX, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – rue des Alpes – 62510 ARQUES, aux maires des communes de ETAING, MONT SAINT ELOI, SOUCHEZ, BIACHE SAINT VAAST, DELETTES, SAINT VENANT, DIVION, HOUDAIN et WIZERNES, au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, 96 route nationale - 62120 NORRENT FONTES, au Directeur Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
  
Denis DELCOUR

---

- Arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement - Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur les Communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT - Communauté Urbaine d'Arras et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois interviennent déjà sur la Scarpe rivière et ses affluents pour assurer leur entretien ;

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont également une volonté forte de restaurer la continuité écologique de ces cours d'eau qui implique de travailler sur les ouvrages qui sont sur du domaine privé ;

Considérant que les ouvrages hydrauliques visés par les travaux d'effacement envisagés constituent un obstacle à la continuité écologique, en tant qu'ils font obstacles au transport des sédiments et à la migration des espèces piscicoles en direction des milieux au sein desquels ces espèces peuvent se reproduire, et qu'il convient de rétablir la continuité écologique du cours d'eau « de la Scarpe et ses affluents » au droit de ces ouvrages ;

Considérant que les travaux de restauration écologique envisagés vont permettre la remise à l'état naturel des milieux aquatiques concernés et la restauration d'une zone naturelle favorable à la biodiversité du site ;

Considérant que les travaux envisagés, en assurant le bon état écologique des cours d'eau, contribuent à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

Considérant que le projet présente un caractère d'intérêt général en permettant la restauration de la continuité écologique dans une démarche globale de maintien et d'amélioration de l'état écologique de l'écosystème de la Scarpe rivière et ses affluents et que la restauration de la continuité écologique est un élément essentiel de la lutte pour la reconquête de la biodiversité aquatique ;

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sont habilités, en application de l'article L.211-7 du code de l'Environnement, à utiliser les articles L.151-36 à L.151-40 du code Rural et de la Pêche Maritime pour entreprendre ces travaux qui présentent un caractère d'intérêt général ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

Arrête

## TITRE I : OBJET DE L'ARRÊTÉ

### Article 1 : Déclaration d'intérêt général de l'opération

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents sur le territoire des communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT sont déclarés d'intérêt général pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Si dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté, les travaux, actions, ouvrages ou installations visés ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel, la présente déclaration d'intérêt général deviendra caduque, conformément à l'article R.214-97 du code de l'environnement.

La Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois se substituent aux propriétaires riverains de la Scarpe rivière et ses affluents pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique de cours d'eau.

Dans le cadre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois entreprendront l'ensemble des travaux de restauration de la continuité écologique visant une démarche globale de maintien et d'amélioration de l'état écologique de l'écosystème, qui présentent un caractère d'intérêt général.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Scarpe rivière et ses affluents entrepris par la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois concernent la Scarpe, l'Ugy, le Ru, le Rau situés sur le territoire des communes de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT (voir le plan de localisation annexé).

S'agissant de travaux de restauration des milieux aquatiques n'entraînant aucune expropriation et le permissionnaire ne prévoyant pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, l'exécution des travaux est dispensée d'enquête publique conformément à l'article L.151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

### Article 2 : Caractéristiques des travaux de restauration de la continuité écologique

L'ensemble des travaux a été défini après une phase de diagnostic. La phase opérationnelle prévoit 7 sites à aménager :

1 gué sauvage à aménager :

- Aménagement du gué de MONTENESCOURT ;

5 ouvrages où il s'agit de supprimer des buses, de réaménager le lit des cours d'eau et de créer de nouveaux ouvrages de franchissement adaptés dans le but de restaurer la continuité écologique de la Scarpe rivière et de ses affluents :

- OH41 sur l'Ugy situé sur le territoire de la commune de LATTRE-SAINT-QUENTIN ;
- OH42 sur l'Ugy situé sur le territoire de la commune de LATTRE-SAINT-QUENTIN ;
- OH56 sur le Ru situé sur le territoire de la commune de GOUVES ;
- OH58 sur le Ru situé sur le territoire de la commune de AGNEZ-LES-DUISANS ;
- OH66 sur le Rau situé sur le territoire de la commune de DUISANS ;

1 création de passe naturelle :

- OH28 sur la Scarpe situé sur le territoire de la commune de MAROEUIL.

### Article 3 : Coût et financement des travaux

L'estimation du coût total du programme de restauration de la Scarpe et affluents s'élève à 406 000 € HT.

Le financement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras et à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est de 20 % maximum du montant total du programme de restauration de la Scarpe et affluents.

Les financements viendront :

de Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur leurs fonds propres ;  
de l'Agence de l'Eau ;  
du Fonds Européen de Développement Économique Régional.

## Titre II : PRESCRIPTIONS

### Article 4 : Prescriptions générales applicables aux travaux en rivière

Outre le respect des mesures correctives figurant au dossier, le permissionnaire devra également veiller au respect des préconisations suivantes :

Pollution

– Les bases de chantier devront être éloignées au maximum du cours d'eau et être situées hors zone inondable. Un accord écrit des propriétaires ou des locataires concernés sera nécessaire avant toute installation.

– Le stockage des produits polluants sera interdit à proximité du chantier. Ceux-ci devront être établis sur des aires étanches, en dehors du lit majeur. Les ravitaillements des engins en carburant et lubrifiant se feront par des citernes étanches transportées par des véhicules tout terrain de liaison. Ces véhicules contiendront un barrage anti-pollution utilisable rapidement en cas de pollution accidentelle.

– Pendant l'exécution des travaux, toutes les précautions seront prises pour empêcher les rejets et les ruissellements polluants au cours d'eau (engins mécaniques, matériel de battage, aire de stockage, etc.) et pour limiter la mise en suspension des sédiments.

– Toutes les précautions seront prises pour empêcher une quelconque pollution des eaux souterraines.

– Les matériaux mis en œuvre ne devront pas altérer la qualité de l'eau du cours d'eau.

– Des dispositifs filtrants de type botes de paille seront mis en place pour toute opération à même de générer un départ de matières en suspension en aval dans le cours d'eau.

– L'utilisation d'huiles biologiques biodégradables sera préférée à toute autre utilisation de lubrifiant en phase travaux.

– Le stockage des produits polluants et la réalisation d'action de manutention de produits dangereux (carburant ou autres hydrocarbures par exemple) seront interdits à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée de captage.

#### Inondation

– Pendant l'exécution des travaux, toutes les précautions seront prises pour ne pas provoquer d'inondation ou aggraver la vulnérabilité des autres occupants de la zone au regard des risques d'inondation.

#### Surveillance et entretien

– Une surveillance constante est nécessaire durant toute la phase travaux. Des moyens d'intervention devront être disponibles à tout moment pour permettre un retrait rapide des installations pouvant être soumises au risque d'inondation ou susceptibles d'augmenter ce risque.

#### Article 5 : Prescriptions spécifiques au projet

##### Période de réalisation des travaux

– Les travaux impactant le lit mineur seront réalisés entre le 15 juin et le 15 octobre d'une même année afin de prévenir toute atteinte aux déplacements des espèces piscicoles, à leur reproduction et au développement des juvéniles (espèce repère : la Truite / contexte salmonicole).

– Les travaux impactant la ripisylve seront réalisés entre le 15 août de l'année n et le 31 mars de l'année n+1 afin de prévenir toute atteinte à la nidification et à la reproduction des oiseaux.

– Dans le cadre du traitement des invasives, la période d'arrachage et de fauche interviendra hors période de fructification afin de limiter toute dissémination.

#### Titre III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### Article 6 : Caractère de l'acte

Le présent arrêté est accordé à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le permissionnaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance du présent arrêté et, prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du permissionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions au code de l'environnement.

Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le permissionnaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par le présent arrêté, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

##### Article 7: Déclaration des incidents ou accidents

Le permissionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

##### Article 8 : Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

##### Article 9 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

##### Article 10 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les autres réglementations.

##### Article 11 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais. Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais pour une durée minimale de 4 mois.

Un extrait du présent arrêté énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cet acte est soumis sera affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les mairies de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins de Mesdames et Messieurs les Maires.

Un exemplaire du dossier de déclaration sera mis à la disposition du public pour information pendant deux mois sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, ainsi que dans les mairies de AGNEZ-LES-DUISANS, DUISANS, GOUVES, LATTRE-SAINT-QUENTIN, MAROEUIL, MONTENESCOURT.

##### Article 12 : Voies et délais de recours

Conformément à l'article L. 181-17 du Code de l'Environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R. 181-50 du même code :

1° Par le bénéficiaire de l'autorisation, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;



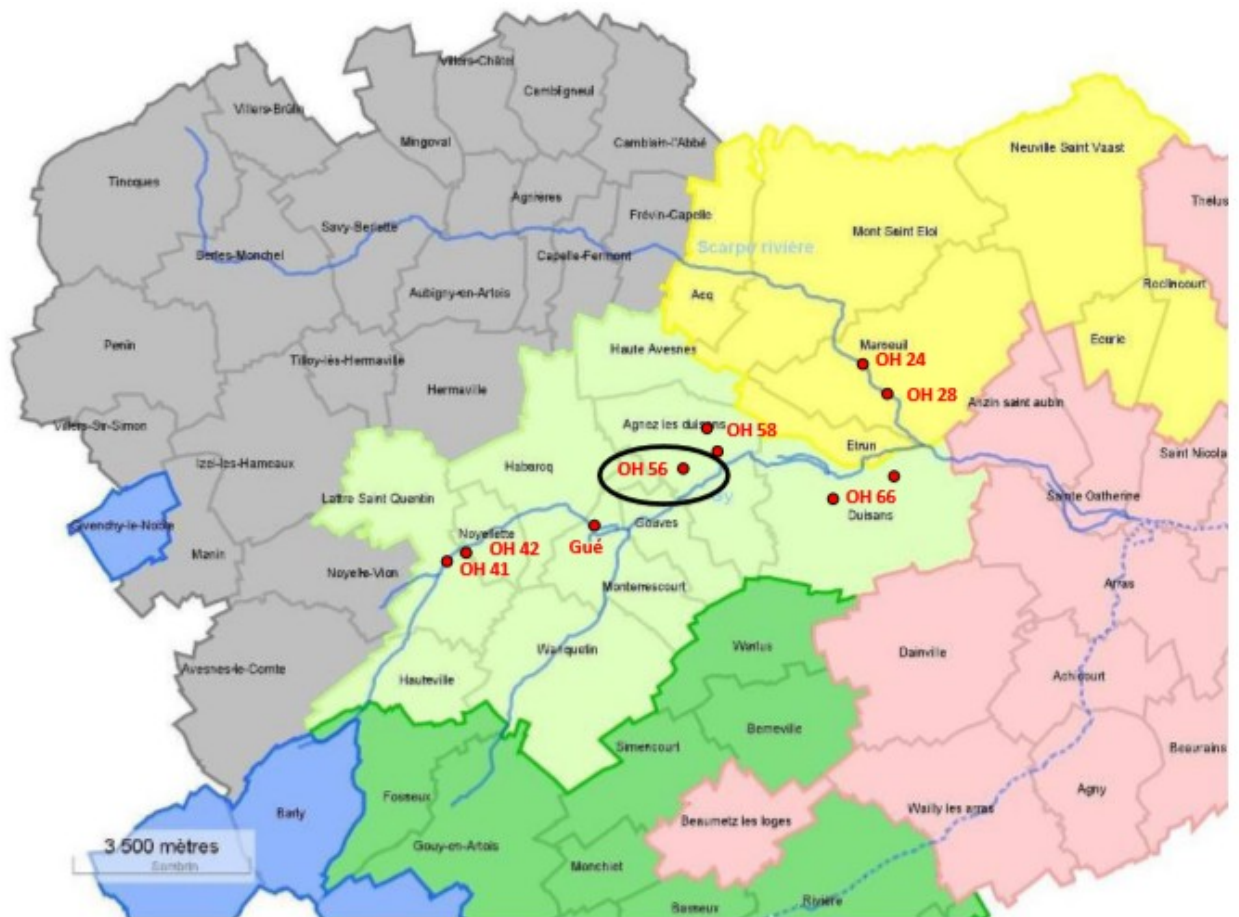
b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.  
Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 13 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ainsi que le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer du Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au porteur de projet.

Fait à Arras le 15 juillet 2020  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Signé : Franck BOULANJON

Plan de localisation des travaux de restauration de la continuité écologique



---

- Arrêté en date du 31 juillet 2020 autorisant la capture des écrevisses à des fins d'inventaires et de suivis scientifiques

Considérant l'intérêt scientifique de réaliser des inventaires afin de déterminer la présence d'écrevisses allochtones, susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ;

Considérant que le présent arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de la participation du public qui s'est tenue du 9 juillet au 29 juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Arrête

Article 1er : Bénéficiaire de l'autorisation

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est autorisé à capturer et identifier des écrevisses dans le cadre d'un inventaire et de suivis scientifiques dans le marais Audomarois, réseau des rivières de la 7ème section des Wateringues dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

Article 2 : Responsables de l'exécution matérielle

La capture des écrevisses ne pourra être réalisée qu'en présence de :

- M. Mathieu LORTHIOIS, chargé d'études marais audomarois pour le PNR des Caps et Marais d'Opale,
- M. Jonathan DOIT, stagiaire.

Article 3 : Validité

La présente autorisation est valable à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au 30 septembre 2020.  
Toute demande de report de date devra être effectuée au moins deux semaines avant la date de réalisation projetée.

Article 4 : Lieux de capture

Ces pêches pourront avoir lieu sur le territoire des communes de : ARQUES, CLAIRMARAIS et SAINT OMER (voir carte annexée).

Article 5 : Espèces concernées

Ces pêches pourront concerner :

les écrevisses allochtones : Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), potentiellement Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*).

Article 6 : Moyens de capture autorisés

Les captures se feront uniquement à l'aide de nasses à double entrée de marque Pirat.

Les prospections successives de 5 secteurs du réseau wateringues se feront à l'aide de 14 nasses. Les nasses seront actives 3 jours par secteurs avec 3 relèves, tous les jours (pose le lundi, 1ère relève le mardi, 2ème relève le mercredi et dernière relève le jeudi).

Il sera mis en place les mesures prophylactiques, ainsi que la désinfection du matériel (notamment de pêche, de biométrie et équipements individuels) ayant été en contact avec l'eau pour éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre. Ce, conformément au protocole national en vigueur à l'OFB, utilisant le Virkon fourni en annexe.

Afin d'éviter toute erreur de détermination des espèces identifiées, une photographie de qualité suffisante est souhaitée pour chaque espèce d'écrevisse ou de poisson.

Article 7 : Destination du poisson capturé

Les espèces allochtones seront châtrées ou détruites sur place et les espèces autochtones (si présentes) seront relâchées immédiatement sur le lieu de capture. Les espèces piscicoles capturées seront remises à l'eau dès la relève des engins après avoir été identifiées.

Toute capture d'autres espèces nuisibles ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R 432-5 du code de l'environnement devront être détruites. Les poissons en mauvais état sanitaire seront également détruits

Article 8 : Accord du ou des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou des détenteurs du droit de pêche. Celui-ci est joint à l'original de la déclaration préalable prévue à l'article 9 du présent arrêté.

Article 9 : Déclaration préalable

Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant chaque opération, une déclaration écrite précisant les dates des inventaires. Cette déclaration sera adressée au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les inspecteurs de l'environnement des services en charge de la police de l'eau pourront vérifier à tout moment les conditions d'exécution de l'autorisation.

Par ailleurs, le bénéficiaire informera les gestionnaires de la 7ème section de wateringues des lieux et dates de captures.

Article 10 : Compte rendu d'exécution

Dans un délai de 3 mois après l'exécution de cette opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu précisant les résultats des captures : L'original sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-

Calais ainsi qu'une copie au Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité.

#### Article 11 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

#### Article 12 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

#### Article 13 : Voies et recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de LILLE. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre compétent. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal administratif dans les deux mois suivants. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 14 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Le Sous-Préfet de SAINT-OMER, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, les Maires des communes de ARQUES, CLAIRMARAIS et SAINT OMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale BP 22 – 62142 LE WAST, au Président de la Fédération des Associations Agréées du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - rue des Alpes – 62507 ARQUES, au Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) 96 bis Route Nationale 62120 NORRENT FONTES et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras le 31 juillet 2020  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Signé : Denis DELCOUR

---

## DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS

---

- Arrêté en date du 03 août 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et organisation des intérim - unité départementale du Pas-de-Calais

Article 1.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 01 – ARRAS :

Adresse : 5, rue Pierre Bérégovoy 62000 ARRAS  
Responsable de l'unité de contrôle : M. Samuel RENARD

Section 01-01 – Arras – Aubigny : M. LORIEUX Jean-Pierre, Inspecteur du Travail  
Section 01-02 – Arras – Fruges : M. CHABRIEZ Alexandre, Inspecteur du Travail  
Section 01-03 - Arras – Hesdin : Mme Sylvie DEIANA, Inspectrice du Travail  
Section 01-04 - Avion et Transports : M. Emile BARBAROSSA, Inspecteur du Travail  
Section 01-05 - Monchy : M. Olivier GERMAIN, Inspecteur du Travail  
Section 01-06 – Ruitz : Mme Anna JOUD-DEBAS, Inspectrice du Travail  
Section 01-07 - Saint Laurent – Blangy : Mme Eliane FERBUS, Inspectrice du Travail  
Section 01-08 – Saint Pol : Mme CARLIER Julie, Inspectrice du Travail  
Section 01-09 – Tilloy : Mme LOTTE Catherine, Inspectrice du Travail  
Section 01-10 - Agriculture Pas-de-Calais Nord : M. Christophe LIPCZAK, Inspecteur du Travail  
Section 01-11 - Agriculture Pas-de-Calais Sud : Mme MONNET Laetitia, Inspectrice du Travail

Article 1.2 :

a/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 01-01 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein du siège de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres activités (Université des Compagnons – FCMB) – 23 avenue Paul Michonneau, 62000 Arras, ces missions sont confiées à l'Inspectrice du Travail de la section 01-09

b/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 01-09 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de la SAS Société Nouvelle Electric Service et de la SAS Energiebat (FIDE) sises 44 avenue d'Immercourt, 62217 Tilloy Les Mofflaines, ces missions sont confiées à l'Inspecteur du Travail de la section 01-01



d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-09 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-11, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-10, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-10 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-11, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-11 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-10, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-08, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04.

Article 1.4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN.

Article 2.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 02 – LENS HENIN :

Adresse : 95, avenue Van Pelt 62300 LENS

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine HERLEM

Section 02-01 – Loison-sous-Lens - Transports : M. Christophe LAIGNEL, inspecteur du travail

Section 02-02 – Hémin-Beaumont : Mme Nathalie LESNE, inspectrice du travail

Section 02-03 – Lens Sud – Harnes : Mme Clotilde PENNEQUIN, inspectrice du travail

Section 02-04 – Lens Ouest – Liévin Nord : M. Patrick DUBUS, inspecteur du travail

Section 02-05 – Carvin : Mme Patricia LAUDE, inspectrice du travail

Section 02-06 – Douvrin – Liévin Sud : M. Rémy BELLOIS, inspecteur du travail

Section 02-07 – Noyelles-Godault : Mme Carole CREPIN, inspectrice du travail

Section 02-08 – Vendin – Lens Nord : Mme Régine QUENU, contrôleur du travail

Article 2.2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-2° du code du travail, le contrôle des établissements d'au moins cinquante salariés est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Section 02-08 : l'inspecteur du travail de la section 02-05

Article 2.3 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 02.02 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein du siège de l'APEI Hémin Carvin et environs – Résidence les Charmes – Boulevard Jean Moulin à Hémin Beaumont et au sein de ses établissements relevant de la section 02.02, ces missions sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 02.05.

Article 2.4 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 02.03 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein des établissements de Pôle Emploi présents sur ladite section, ces missions sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 02.06.

Article 2.5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés aux articles 2-1 à 2-4, l'intérim de contrôle est organisé selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-08,



- L'intérim de l'inspecteur du travail en charge de la section 02-06 est assuré par l'inspecteur du travail en charge de la section 02-07, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par celui de la section 02-05.

- L'intérim de l'inspecteur du travail en charge de la section 02-07 est assuré par l'inspecteur du travail en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement par celui de la section 02-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par celui de la section 02-06.

Article 2.8 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT OMER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

Article 3.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 03 – BETHUNE SAINT OMER :

Adresse : 16, rue Gaston Defferre 62048 BETHUNE

Responsable de l'unité de contrôle : M. Eric MANNER

Section 03-01 – Wardrecques : non pourvue

Section 03-02 – Aire-sur-la-Lys : Mme Cécile DUCROCQ, inspectrice du travail

Section 03-03 – Arques – Longuenesse : M. Stéphane VERLEENE, inspecteur du travail

Section 03-04 – Béthune – Auchel : Mme Virginie HADJAM, inspectrice du travail

Section 03-05 – Bruay la Buissière : Mme Estelle LECLERCQ, inspectrice du travail

Section 03-06 – Lestrem : M. Hakim EL FATTAH, inspecteur du travail

Section 03-07 – Béthune – Beuvry : M. David LANNOY, inspecteur du travail

Section 03-08 – Béthune – Littoral et Transport : Mme Annie VAN POUCKE, inspectrice du travail

Article 3.2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 3-1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-03 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-05 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-06 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-07 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-07, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 3.3 :

- L'intérim de la section d'inspection du travail 03-01 – Wardrecques, non pourvue par un agent titulaire, est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 3.4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS.

Article 4.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 04 – BOULOGNE – LITTORAL :

Adresse : Quai Gambetta – Immeuble D 62321 BOULOGNE SUR MER

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine PERRELLO

Section 04-01 – Coquelles et Ferroviaire : M. Frédéric GREUEZ, inspecteur du travail  
Section 04-02 – Calais – Coulogne : Mme Valérie NOYELLE, inspectrice du travail  
Section 04-03 – Calais – Guînes : non pourvue  
Section 04-04 – Calais – Saint-Martin-lès-Boulogne : Mme Virginie GOURDIN, inspectrice du travail  
Section 04-05 – Boulogne – Outreau : non pourvue  
Section 04-06 – Boulogne – Le Portel : non pourvue  
Section 04-07 - Boulogne – Marquise : Cathy BIENIOSZEK, inspectrice du travail  
Section 04-08 – Le Touquet : Mme Caroline ROUSSEL, inspectrice du travail  
Section 04-09 – Berck Montreuil : non pourvue  
Section 04-10 – Lumbres : Mme Eléonore TONNEL, inspectrice du travail  
Section 04-11 – Berck Maritime : M. Erick VERHAEGHE, inspecteur du travail

Article 4.2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 4-1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 4.3 :

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-03, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 en ce qui concerne la commune de Calais, à l'exception de la partie de la commune comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck ;  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 en ce qui concerne les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Guines, Hames-Boucres, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen Bernes, Nielles-les-Calais, Pihen-les-Guines, Réty, Saint-Tricat et Wierre-Effroy ;



et par l'agent de contrôle en charge de la section 04-04 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-03 et la partie de la commune comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck, la rue du Nord et la route de Gravelines étant incluses.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-05 – Boulogne – Outreau, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 en ce qui concerne les communes de Baincthun et Condette,  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 en ce qui concerne les communes de Echinghen, Hesdin-L'Abbé et Isques  
par le Responsable de l'unité de contrôle en ce qui concerne les communes d'Outreau et Saint-Léonard ainsi que pour la partie de la ville de Boulogne Sur Mer relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-06 – Boulogne – Le Portel, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 en ce qui concerne les communes de Camiers, Dannes, Equihen plage, Le Portel, Saint-Etienne-Au-Mont et Widehem, ainsi que la partie de la ville de Boulogne Sur mer relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé  
par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-06.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-09, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :  
par l'agent de contrôle en charge de la section 04-11 en ce qui concerne la partie de la commune de Berck relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 25 octobre 2018 susvisé, et les communes de Airon-Saint-Vaast, Beaumerie-Saint-Martin, Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Buire-Le-Sec, Campagnes-Les-Hesdins, Campigneules-Les-Grandes, Campigneules-Les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-Le-Temple, Ecuire, Groffliers, Lepine, Lespinoy, Loison-Sur-Créquoise, Maintenay, Marenla, Nempont-Saint-Firmin, Rang-du-Fliers, Roussent, Saint-Remy-Au-Bois, Saulchoy, Tigny-Noyelle, Verton, Waben et Wailly-Beaucamp ;  
par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-09.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents de contrôle susvisés, l'intérim est assuré suivant les dispositions applicables à l'intérim de ces agents.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité de contrôle, l'intérim de contrôle et des pouvoirs décisionnels que ce dernier exerce en vertu du présent article et de l'article 4.5 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 04-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-11 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10.

Article 4.4 : dispositions particulières concernant le chantier dénommé « Calais Port 2015 »

Par dérogation à l'article 4.1, les actions d'inspection de la législation du travail sur le chantier susnommé sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 04-11.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle susvisé, l'intérim est assuré selon les modalités prévues aux articles 4.2 et 4.6.

Article 4.5 : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 04.07 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement Orange – situé boulevard Voltaire – 62200 Boulogne-sur-Mer, ces missions sont confiées au responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'intérim est assuré selon les modalités le concernant prévues à l'article 4.3.

Article 4.6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 1.4, 2.8, 3.4 et 4.6, l'intérim est assuré par la responsable du pôle travail de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1.1, 2.1, 3.1, 4.1 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité Départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : La décision modifiée du 23 décembre 2019 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérim, et portant organisation de l'intérim de sections d'inspection du travail vacantes au sein de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais est abrogée.

Article 8 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la région Hauts-de-France.

Article 9 : La présente décision entre en vigueur à compter du 03 aout 2020.

Fait à Arras, le 03 aout 2020.  
Pour le Directeur Régional,  
Le Responsable de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais  
Signé Florent FRAMERY

---

## CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE

---

### SECRETARIAT DE DIRECTION

---

- Décision en date du 31 juillet 2020 portant délégation de signature du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;  
Vu les articles L.312-1 et L.312-2 du code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 04 novembre 2016 nommant Monsieur Abdelhak MOHIB en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.

Monsieur Abdelhak MOHIB, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Alain GUILBERT, Major,
- Monsieur Fabian HOTIER, Major,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, Première surveillante,
- Monsieur Patrick BAYARD, Premier surveillant,
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, Premier surveillant,
- Monsieur Sylvain DEKEYSER, Premier surveillant,
- Monsieur Jacky DUBUISSON, Premier surveillant,
- Monsieur Jean-Philippe FROISSART, Premier surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, Premier surveillant,
- Monsieur Nicolas GEST, Premier surveillant,
- Monsieur Grégory JACOB, Premier surveillant,
- Monsieur Michel JOLLY, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe KIEKEN, Premier surveillant,
- Monsieur Wilfrid LEQUIEN, Premier surveillant,
- Madame Mélanie LOMBART, Première surveillante,
- Monsieur Julien MICELI, Premier surveillant,
- Monsieur Claude PRUVOST, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe SACAZE, Premier surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, Premier surveillant,

au Centre Pénitentiaire de Longuenesse, aux fins :

de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;

de suspendre l'activité professionnelle d'une personne détenue, à titre préventif jusqu'à sa comparution en commission de discipline.

Fait à Longuenesse le 31 juillet 2020

Le chef d'établissement,

Signé Abdelhak MOHIB

---

- Décision n°235/2020 en date du 31 juillet 2020 portant délégation du Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Longuenesse pour la réalisation des audiences arrivants

Je soussigné, Abdelhak MOHIB, Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, donne délégation à :

- Monsieur Fayçal BOUCENNA, Directeur Adjoint,
- Madame Naomi MONNIER, Directrice Adjointe,
- Madame Cécile BOUZIN, A.A.E.,
- Monsieur Michaël POPIEUL, Commandant Pénitentiaire,
- Monsieur Fabrice MARIELLE, Capitaine Pénitentiaire,
- Monsieur Yannick MUTEZ, Lieutenant pénitentiaire,
- Monsieur Laurent VANHOVE, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Jamel MIRAOUJ, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Alexandre GAMBIER, Lieutenant Pénitentiaire,
- Monsieur Arnaud TALON, Lieutenant Pénitentiaire,
- Madame Elodie BAERT-GERVOIS, Première Surveillante,
- Monsieur Patrick BAYARD, Premier Surveillant,
- Monsieur Emmanuel DEHONDT, Premier Surveillant,
- Monsieur Jacky DUBUISSON, Premier Surveillant,
- Monsieur Régis GAUTHIER, Premier Surveillant,
- Monsieur Nicolas GEST, Premier Surveillant,
- Monsieur Fabian HOTIER, Major Pénitentiaire,
- Monsieur Christophe KIECKEN, Premier Surveillant,
- Monsieur Wilfried LEQUIEN, Premier Surveillant,
- Monsieur Christophe SACAZE, Premier Surveillant,
- Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, Premier Surveillant,

Afin de réaliser les audiences arrivants en application des dispositions du Code de Procédure Pénale.

Fait à Longuenesse le 31 juillet 2020

Le chef d'établissement,

Signé Abdelhak MOHIB

---

## DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS DE CALAIS

---

### SUIVI DES INSTANCES

---

- Arrêté en date du 30 juillet 2020 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1er février 2019 est modifié comme suit :

B – Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements de formation des 1er et 2nd degrés situés dans le département :

Titulaires

Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles à l'école maternelle Condorcet-Germinal à Liévin,

remplace

Monsieur Pascal BECU, professeur des écoles à l'école Henry-Barbusse à Calonne-Ricouart.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1er février 2019 modifié demeurent en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 30 juillet 2020  
Le Préfet du Pas-de-Calais  
Signé Fabien SUDRY